

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**COMTE-RENDU SEANCE DU SAMEDI 20 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le samedi 20 février, à 9 h 30, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération. En raison de la situation sanitaire sont réunis au premier étage de l'espace économique du Roudourou, Guingamp en présentiel 53 conseillers. Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur le permettant, 23 conseillers d'agglomération ont participé en visioconférence, au second étage de l'espace économique du Roudourou, Guingamp.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BOETE Cécile ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CARADEC-BOCHER Séverine ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; COAIL Christian ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (*suppléant*) ; GOUDALLIER Benoît ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BEGUEC Marylise (*suppléante*) ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOCH Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GOFF Yannick ; LE HOUEROU Annie ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LOZAC'H Claude ; MADORE Hervé ; MANGOLD Jacques ; NAUDIN Christian ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Jean-Yvon ; PUIILLANDRE Elisabeth ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALLOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SIMON Yvon ; VAROQUIER Lydie ; VIBERT Richard ; WATSON Linda (*suppléante*)

**Etaient présents par visioconférence les conseillers d'agglomération suivants**

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; CALLONNEC Claude ; CHAPPE Fanny ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; LE BARS Yannick ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PIRIOU Claude ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; SCOLAN Marie-Thérèse

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOUCHER Gaëlle	à Morgan RASLE-ROCHE
HAGARD Elisabeth	à Jacques MANGOLD
HORELLOU Pascal	à Véronique CADUDAL
LE GRAET Karine	à Caroline SAMSON-RAOUL
PONTIS Florence	à Pierre SALLIOU
PRIGENT Marie-Yannick	à Annie LE GALL
Evelyne ZIEGLER	à Philippe LE GOFF

**Conseillers d'agglomération absents**

BOUILLENNEC Rachel ; DE CHAISEMARTIN Jean-Yves ; GIUNTINI Jean-Pierre ; LARVOR Yannick ; LEYOUR Pascal

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 42 suppléants**

Présents	76
Procurations	07
Absents	05

Date d'envoi de la convocation : vendredi 12 février 2021

**Nombre de conseillers en exercice : 88 titulaires et 42 suppléants**

RAPPORTS	Présents	Visio	Procurations	Votants	Absents	
01 à 16	53	23	07	83	05	

Le Président ouvre la séance et rappelle qu'en raison de la situation sanitaire la loi « réactive » l'article 6 de l'ordonnance du 1er avril 2020. Celui-ci permet la tenue des réunions par visioconférence ou de façon mixte ; certains membres en présentiel, d'autres en distanciel.

C'est pour cette raison que 53 élus sont présents au 1<sup>er</sup> étage et 23 autres au second étage de cet espace économique du Roudourou.

Le Président remercie chacun d'entre eux car très peu d'absent pour cette réunion importante qu'est le vote du budget de l'agglomération. Il indique que Claudine GUILLOU, première vice-présidente assurera le secrétariat du deuxième étage.

Le quorum quant à lui est apprécié en comptant tous les membres, sur place (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> étage). Il rappelle également que chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs au lieu d'un.

Après ces précisions, le Président procède à l'appel nominal des conseillers d'agglomération. Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer. L'ordre du jour est le suivant :

- R 2021-02-01 Désignation du secrétaire de séance
- R 2021-02-02 Délégations au Président
- R 2021-02-03 Approbation des procès-verbaux des 10 novembre et 15 décembre 2020

**COMMISSION DU SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE**

Direction *Territoire, Citoyenneté et Coopération*

- R 2021-02-04 Evolution du portage administratif du SAGE, du PETR vers l'agglomération

**COMMISSION DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL**

- R 2021-02-05 Subvention 2021 au CIAS

**COMMISSION DES NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES**

Service *Développement touristique, culture et sport*

- R 2021-02-06 Evolution des statuts de l'office du tourisme
  - R 2021-02-07 Subvention 2021 à l'OIT Guingamp-Baie de Paimpol
- Service *Budget*
- R 2021-02-08 Emplois associatifs locaux – subvention

**COMMISSION STRATEGIE POUR LA BIODIVERSITE**

Service *Biodiversité et environnement*

- R 2021-02-09 Taxe GEMAPI 2021

#### COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ÉVALUATION

Service *Budget et comptabilité*

R 2021-02-10	Budget primitifs 2021
R 2021-02-11	Autorisations de programmes et crédits de paiement 2021 : révision, actualisation et créations
R 2021-02-12	Attributions de compensations 2021 provisoires
R 2021-02-13	Taux de fiscalité 2021
R 2021-02-14	Taux de versement mobilité au 1er juillet 2021
R 2021-02-15	Cession d'un camion benne

#### COMMISSION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction *Personnel, Emploi et Compétences*

R 2021-02-16	Mise en œuvre des astreintes
--------------	------------------------------



#### DEL2021-02-003 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

Il invite le Conseil d'agglomération, à désigner un.e. secrétaire de séance :

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, Madame Claudine GUILLOU est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**



#### DEL2021-02-004 DELEGATIONS AU PRESIDENT

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2020-07-234.

#### Décisions attribution marchés publics/accords-cadres > à 40 000 € HT

MP2020-12-020 Du 10/12/2020	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration de l'ancien point vert de Guingamp pour l'accueil d'associations caritatives		
Lot unique	Groupement : - FELT Architectes (mandataire) 22000 SAINT-BRIEUC - M2C 22400 LAMBALLE - Bâti Structures Ouest 22000 SAINT-BRIEUX - Armor ingénierie 22360 LANGUEUX	Forfait provisoire de rémunération : 47 850,00 € HT, correspondant à un taux d'honoraires : 9,11%	De la notification à l'issue de la période de parfait achèvement

<b>MP2020-12-021</b> <b>Du 10/12/2020</b>	<b>Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration – commune de Pontrieux, Ploëzal et Quemper-Guezennec</b>		
Lot unique	Groupement : - CYCL'EAU Ingénierie (mandataire) 22300 LANNION - PRIGENT Philippe Architecte 22560 TREBURDEN	59 500,00 € HT	De la notification à l'issue de la période de parfait achèvement
<b>MP2020-12-022</b> <b>du 10/12/2020</b>	<b>Travaux de construction d'une salle omnisports à Péderneq – Lot 11b et 13</b>		
Lot 11b : sols sportifs	SAS SPORTINGSOLS 85250 SAINT-FULGENT	55 880,40 € HT	12 mois à compter de l'ordre de service de démarrage
Lot 13 : Equipement sportifs – filets	Groupement : - NOUANSPTS (mandataire) 37460 NOUANS LES FONTAINES - EI BOISGONTIER 14700 SAINT-PIERRE DU CANIVET	48 710,00 € HT	12 mois à compter de l'ordre de service de démarrage
<b>MP2021-01-001</b> <b>du 13/01/2021</b>	<b>Maîtrise d'œuvre : restructuration extérieure de la chapelle du couvent des Ursulines et aménagement de l'espace d'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération</b>		
Lot unique	Groupement : - Dominique BONNOT Architecte (mandataire) 2200 SAINT-BRIEUC - INGETUDES OUEST 22100 LANVALLAY - EICE 22950 TREGEX	Forfait provisoire de rémunération : 69 937,00 € HT, correspondant à un taux d'honoraires : 9,52%	De la notification à l'issue de la période de parfait achèvement
<b>MP2021-01-002</b> <b>du 13/01/2021</b>	<b>Fourniture et montage d'une benne à ordures ménagères de 14 à 16 m<sup>3</sup>, avec reprise (marché subséquent n°2 à l'accord-cadre 2020-004-01)</b>		
Lot unique	TERBERG MATEC 91090 LISSES	75 890 €HT moins une reprise de 1 500 €	10 semaines à compter de l'OS de démarrage

- Attribution marchés publics/accords-cadres < à 40 000€ HT

<b>2020-068</b> <b>18/12/2020</b>	<b>Fourniture d'une cuve cylindrique de stockage de réactif en PEHD à double enveloppe, volume 10 m3, installation en extérieur sur une dalle béton, pour le service eau et assainissement</b>		
Lot unique	ALSAPLAST TEAM SARL 68470 HUSSEREN WESSERLING	8 096 € HT	1 mois à compter de la notification
<b>2020-069</b> <b>09/12/2020</b>	<b>Mission d'optimisation des paiements de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)</b>		
Lot unique	Cabinet NEOPTIM Consulting 92800 PUTEAUX	35 % des économies constatées dans la limite de 20 000 € HT	2 ans à compter de la notification
<b>2020-078</b> <b>03/12/2020</b>	<b>Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place ou le renouvellement des accords-cadres en télécommunication</b>		
Lot unique	UBEIN CONSULTING 22 rue des Boërs 78800 HOUILLES	Montant HT maximum : 25 000,00 €	3 ans à compter de la notification
<b>2020-079</b> <b>13/01/2021</b>	<b>Acquisition d'un chariot élévateur à gaz d'occasion pour le service prévention, collecte et valorisation des déchets</b>		
Lot unique	BRETAGNE MANUTENTION 35742 PACE	18 000 € HT	15 semaines à compter de la notification
<b>2020-080</b> <b>16/12/2020</b>	<b>Etude de programmation scénographique – Parcours et exposition Réseaux et résistances</b>		
Lot unique	FORMALINKS 24 rue de Prony 75017 PARIS	9 926,25 € HT	De la notification jusqu'en avril 2022

- Décisions acquisition auprès de centrale d'achat

<b>MP2020-11-019</b> <b>30/11/2020</b>	<b>Fourniture d'un chariot télescopique pour la collecte des déchets en déchèterie</b>	
UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics)		58 664,45 € HT
<b>MP2020-12-023</b> <b>10/12/2020</b>	<b>Etude schéma directeur du système d'information et du numérique</b>	
UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics)		97 000,00 € HT (tranche ferme : 68 000 € / tranche optionnelle : 29 000 €)

### Décisions du Président

2021-01-001	Entretien du barrage de Bois l'Abbé, prise d'eau de Pont-Caffin	12.01.2021
2021-01-002	Protocole transactionnel avec le propriétaire Monsieur Yves LE MOUER pour la réalisation de travaux d'assainissement sur l'espace public	12.01.2021
2021-01-003	Demande de subvention pour l'animation 2021 du programme Breizh Bocage	18.01.2021
2021-01-004	Projet des Papeteries Vallée - Acquisition des parcelles A 568 et A 569 situées sur la commune de Plounévez-Moëdec	29.01.2021
2021-01-005	Protocole transactionnel avec la société SUEZ Eau France suite à mauvais entretien et dysfonctionnement de la station d'épuration de Tréglamus	21.01.2021

### Arrêtés du Président

N° ACTES	Service		Date
A2021-0001	<i>Voirie</i>	Arrêté individuel d'alignement ZA de Kergré à Ploumagoar SAS BOTREL	04.01.2021
A2021-0002	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 1500 € > SARL LE BACARDI > Commune de Callac > Aide Covid-19 2/2	14.01.2021
A2021-0003	<i>Finances</i>	Décision attribution d'une subvention de 3000 € > La Ferme du Jardin Mod Kozh > Commune de Pont-Melvez > création d'un meublé touristique > Aides touristiques	14.01.2021
A2021-0004	<i>Finances</i>	Décision cession micro tracteur Iseki 1510 du pôle nautique à l'Eurl Thomas Loïc 22500 PAIMPOL pour le prix de 500 €	14.01.2021
A2021-0005	<i>Tourisme</i>	Décision attribution d'une subvention de 2812,54 € > SARL RAPHAEL LA MANDOLINE > Commune de Grâce > Réfection du tableau électrique > PASS Commerce Artisanat Tourisme	14.01.2021
A2021-0006	<i>Finances</i>	Décision réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant d'1 000 000 € au crédit agricole	15.01.2021
A2021-0007	<i>Finances</i>	Décision d'attribution d'une subvention de 7500 € > SCI MCSR > Commune de Ploëzal > Réalisation de travaux immobiliers dans le commerce multiservices (travaux de rénovation, chauffage, stores et film protecteur vitrine) > PASS Commerce Artisanat	15.01.2021
A2021-0008	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 2 500€ > Denis LE CALVEZ > Commune de Kerfot > Elevage de vaches allaitantes et de veaux boucherie, production de céréales et de fenouil > Aide à l'installation Jeune Agriculteur "Minimis"	19.01.2021
A2021-0009	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 2 500€ > Chloé ROUX > Commune de Kermoroc'h > Elevage de poules pondeuses Bio > Aide à l'installation Jeune Agriculteur "Minimis"	19.01.2021
A2021-0010	<i>Finances</i>	Décision d'attribution d'une subvention de 7 500,00 € > SARL QI.ZINE > Commune de Guingamp > Acquisition de matériel > PASS Commerce Artisanat	19.01.2021

### Bureau d'agglomération

Le Président porte à la connaissance du conseil d'agglomération des décisions prises par le bureau d'agglomération conformément aux délégations du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020.

### Bureau d'agglomération du mardi 15 septembre 2020

<b>DELBU202009059</b>	Mise à disposition de personnel auprès de l'EHPAD COAT LIOU BOURBRIAC	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202009060</b>	Aides à la production de logements sociaux – opération Guingamp Habitat rue Maréchal Joffre - Guingamp	<b>unanimité</b>

### Bureau d'agglomération du mardi 20 octobre 2020

<b>DELBU202009061</b>	Convention de prestation intellectuelle entre l'agglomération et le CIAS	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202009062</b>	Avenant à la convention de mise à disposition personnel du PETR Pays de Guingamp	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202009063</b>	Modification du tableau des effectifs	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202009064</b>	Zone de la Croix Blanche Squiffiec – cessions terrain (2 500 m <sup>2</sup> à 10 € le m <sup>2</sup> ) à la SCI La Croix Blanche	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202009065</b> <i>Annule et remplace DELBU202003052</i>	Zone Saint-Loup Pabu – cession terrain (2 000 m <sup>2</sup> à 33.50 € le m <sup>2</sup> ) Stéphane LECLERE – modification de la superficie	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202009066</b>	Aide à l'immobilier d'entreprise de 25 000 € – SAS Nanovia Louargat, conception de nouveaux matériaux à destination de l'impression 3D et des technologies de la fabrication additive	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202009067</b>	Aide à l'immobilier d'entreprise de 15 000 € - SARL Les Belles Frangines Magoar, fabrication et commercialisation de produits ultra frais (yaourts, fromages blancs, ...)	<b>unanimité</b>

<b>DELBU202009068</b>	Aide à l'immobilier d'entreprise de 25 000 € - SARL Carrosserie Nicolas Bégard, réparation de véhicules toutes marques	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202009069</b>	Tarifs interventions des enseignants en musique pour l'orchestre à l'école	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202009070</b>	Convention de mise à disposition de 2 agents pour l'entretien et l'animation de l'ALSH périscolaire de Belle-Isle en Terre	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202009071</b>	Eclairage public, réparations ZA de Bellevue Saint-Agaton, rue de Kerbost Grâces-Guingamp, ZA de Maudez Pédervec, ZA de Pont Névez Grâces-Guingamp, Keravel Plouézec de 2 735.72 €	<b>unanimité</b>

**Bureau d'agglomération du mardi 10 novembre 2020**

<b>DELBU202011072</b>	Zone de Poul-Vran Plouisy – cession de terrain (1 300 m <sup>2</sup> à 16 € le m <sup>2</sup> ) Mr Rivoallan	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202011073</b>	Gymnase intercommunal de Kerraoul – convention d'entretien et d'exploitation avec la Ville de Paimpol 219/2020	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202011074</b>	Convention avec le collège public de Callac – vacances apprenantes	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202011075</b>	Attribution accords-cadres à bon de commande pour la fourniture de carburants, de GNR et AD-BLUE à la pompe ou en vrac	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202011076</b>	Avenant à la convention de mise à disposition du Policier municipal ; prolongation jusqu'au 31.12.2020	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202011077</b>	Mise à disposition d'un agent de l'agglomération auprès de la commune de Plougrescant à compter du 01 12 2020 pour une durée de 3 ans	<b>unanimité</b>

**Bureau d'agglomération du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020**

<b>DELBU202012078</b>	Zone de Poulogne Quemper-Guézennec-Pontrieux – cession de terrain (5 000 m <sup>2</sup> à 10 € le m <sup>2</sup> ) à Sébastien LE BOHEC, ambulances pompes funèbres	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202012079</b>	Zone de Poulogne Quemper-Guézennec – cession de terrain (5 000 m <sup>2</sup> à 10 € le m <sup>2</sup> ) à Richard BAZIN, garage automobile	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202012080</b>	Zone de Kergré Ouest Ploumagaor – cession de terrain –terre agricole- (8 700 m <sup>2</sup> à 0.38 € le m <sup>2</sup> ) à David SOLO, exploitant agricole et gérant du groupement agricole Locmaria Ker	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202012081</b>	Renouvellement des conventions du service application du droits des sols	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202012082</b>	Avis sur le portage par l'EPF de Bretagne d'une acquisition foncière à Bégard situé en centre bourg	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202012083</b>	Convention constitutive d'un groupement de commandes entre Guingamp-Paimpol agglomération et ses établissements publics rattachés ; office du tourisme et CIAS	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202012084</b>	Acquisition d'une grue et d'un bras chassis de 26 tonnes	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202012085</b>	Lancement étude d'un schéma directeur du système d'information et du numérique	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202012086</b>	Modification du tableau des effectifs	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202012087</b>	Mise à disposition de personnel auprès du PETR à compter du 01 01 2021 (SCoT)	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202012088</b>	Mise à disposition de personnel auprès du CIAS de Guingamp-Paimpol agglomération – avenant à la convention à compter du 01 01 2021 (chargée de mission santé)	<b>unanimité</b>

**Bureau d'agglomération du mardi 12 janvier 2021**

<b>DELBU202101001</b>	Souhait de portage Contrats de Relance et de Transition Ecologique	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202101002</b>	Attribution accords-cadres pour la fourniture, la livraison et le montage de mobilier de bureau et d'adaptation de poste	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202101003</b>	Eclairage public ; remise en état foyer Saint-Agathon pour 429 €	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202101004</b>	Convention études avec l'association Géoarchitecture	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202101005</b>	Mise à disposition de personnel au Centre Forêt Bocage 2021 renouvellement	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202101006</b>	Point sur la finalisation du projet du Lieutenant à Trémeven	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202101007</b>	Participation au financement de la signalétique sur la ZA de Grâces	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202101008</b>	Zone de Poulogne Quemper-Guézennec – cession de terrain à Richard BAZIN, garage automobile. Besoin foncier supplémentaire de 980 m <sup>2</sup> à 10 € le m <sup>2</sup>	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202101009</b>	Mise à disposition du policier municipal à compter du 01 01 2021 pour une durée de 2 mois	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202101010</b>	Modification du tableau des effectifs	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202101011</b>	Mise à disposition de personnel (cantinière) auprès de la commune de Tréglamus - régularisation	<b>unanimité</b>

**Bureau d'agglomération du mardi 26 janvier 2021**

<b>DELBU202101012</b>	Attribution accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de prélèvements d'eau et analyses	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202101013</b>	Attribution accords-cadres pour l'entretien des espaces verts de Guingamp-Paimpol Agglomération	<b>à la majorité</b>
<b>DELBU202101014</b>	Dispositif exonération d'un usager hors loi Warsmann de 1 969 €	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202101015</b>	Zone de Poulogne Quemper-Guézennec – cession de terrain (3 000 m <sup>2</sup> à 10 € le m <sup>2</sup> ) à Sébastien LE BOHEC, ambulances-pompes funèbres	<b>unanimité</b>
<b>DELBU202101016</b>	Zone de la Petite Tournée à Yvias – cession de terrain (1 847 m <sup>2</sup> à 17 € le m <sup>2</sup> ) à Laurent MARZIN en vue de louer à des entreprises	<b>unanimité</b>

**Le Conseil d'agglomération prend acte des marchés/accords-cadres et décisions signés par délégation de l'organe délibérant au Président.**



**DEL2021-02-005 APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 10 NOVEMBRE ET 15 DECEMBRE 2021**

Le Président met à l'approbation du conseil d'agglomération les procès-verbaux des réunions des :

- mardi 10 novembre 2020
- mardi 15 décembre 2020

**Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des membres du conseil d'agglomération**



**DEL2021-02-006 EVOLUTION DU PORTAGE ADMINISTRATIF DU SAGE, DU PETR VERS L'AGGLOMERATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration du GIP en date du 15 octobre 2007, précisant, qu'en concertation avec le Pays du Trégor-Goëlo, la maîtrise d'ouvrage de la « procédure SAGE » serait assurée par le Pays de Guingamp ;

Vu les recompositions territoriales des EPCI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;  
Vu la feuille de route établie entre les EPCI et le Pays de Guingamp au printemps 2017 ;  
Vu la feuille de route établie entre les EPCI et le Pays de Guingamp en octobre 2020 ;  
Vu la délibération du Bureau syndical N° 2020-46 en date du 9 novembre 2020 actant la feuille de route et la saisine du CTP départemental  
Vu la procédure des transferts de missions et agents du PETR du Pays de Guingamp vers Guingamp-Paimpol Agglomération, EPCI à fiscalité propre dont le siège est situé 11 rue de la Trinité à Guingamp (22200)  
Vu la délibération du PETR du Pays de Guingamp du 10 décembre 2020 validant la fin du portage administratif du SAGE ;  
Vu le relevé de décisions du bureau de la CLE en date du 9 décembre 2020

Considérant la date de fin des détachements des agents du SAGE, soit le 20 février 2021 pour Madame Emilie KOLODZIEJCZYK et le 28 février 2021 pour Monsieur Xavier LE GAL

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **D'acter la fin du portage administratif du SAGE Argoat Trégor Goëlo par le PETR du Pays de Guingamp au 28 février 2021**
- **D'acter le nouveau portage du SAGE Argoat Trégor Goëlo par Guingamp-Paimpol Agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021**
- **De veiller à l'indépendance de la CLE du SAGE conformément au relevé de décisions du bureau de la CLE du 9 décembre 2020**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce changement de structure porteuse**



#### **DEL2021-02-007 SUBVENTION 2021 AU CIAS**

Par délibération du 27 août 2019, l'agglomération a décidé, en accord avec le conseil d'administration du CIAS, de lui confier de nouvelles missions afin que la solidarité, valeur exprimée dans le projet de territoire, trouve à s'affirmer sur l'ensemble du territoire.

Les relations entre l'agglomération et le CIAS sont depuis 2019 fondées sur une convention d'objectifs et de moyens.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, décrit les modalités d'accompagnement de l'agglomération au profit du CIAS mais également les objectifs partagés.

Cette aide, fonction des besoins exprimés annuellement par le CIAS lors du dialogue de gestion avec l'agglomération, doit faire l'objet chaque année d'une délibération du conseil d'agglomération.

Pour rappel, l'action du CIAS pour l'année 2021 sera de poursuivre les actions suivantes :

- La prévention, avec l'élaboration d'un diagnostic local de sécurité et la détermination des enjeux stratégiques nécessaire à la conduite du CISPDR.
- La politique santé, avec la participation au suivi du Contrat Local de Santé, le suivi et l'animation du dispositif de mutuelle solidaire et l'évaluation du centre de santé de Guingamp
- Lutte contre la fracture numérique ...

Vu la convention d'objectifs et de moyens conclue entre Guingamp Paimpol Agglomération et son CIAS ;  
Vu le budget primitif 2021 de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant le besoin de trésorerie nécessaire jusqu'au vote du budget du CIAS ;

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **D'autoriser le versement d'un acompte dans la limite de 50 %, de la subvention versée l'année précédente, soit pour un montant de 205 000 €, pour couvrir le besoin de trésorerie et conformément à la convention d'objectifs le montant total définitif sera fixé au regard des besoins réels lors de l'adoption du budget du CIAS,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes permettant de verser cette subvention**



**DEL2021-02-008 OFFICE INTERCOMMUNAL DU TOURISME  
EVOLUTION DES STATUTS**

La loi NOTRe du 7 août 2015 modifiant les périmètres des intercommunalités et transférant obligatoirement la compétence "promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" aux EPCI a engendré de nouvelles restructurations des offices de tourisme sur tout le territoire national.

Concernant le territoire de l'agglomération Guingamp-Paimpol et la structuration de son Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol et étant donné :

- le classement de l'Office de Tourisme en Catégorie I,
- la prolongation de sa convention d'objectifs et de moyens pour 2021,
- la volonté d'associer au plus près le collège des socio-professionnels du tourisme dans la stratégie, le suivi et l'exécution des décisions du Comité directeur,

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **De modifier comme suit les statuts de l'EPIC Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol afin d'ajouter la possibilité d'élection d'un(e) vice-président(e) supplémentaire et de préciser le fonctionnement du Comité directeur.**

**STATUTS MODIFIES**

**OFFICE INTERCOMMUNAL DU TOURISME**

**« Guingamp-Baie de Paimpol »**

Vu les articles L133-1 à L133-10 ; R133-1 à R133-18 et L134-5 du Code du Tourisme ;

Vu l'article L221-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo du 14 octobre 2008 portant modification des statuts de l'EPIC Paimpol-Goëlo ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo du 15 mai 2014 relative à la composition du Comité Directeur de l'EPIC ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de l'agglomération « Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération » ;

Vu l'arrêté préfectoral

Vu le Comité directeur du 16 décembre 2020 ;

Est modifié l'article suivant (annule et remplace) :

***Article 3 – Fonctionnement du Comité de Direction***

- a) Le Comité élit un président et deux vice-présidents parmi ses membres. Hormis la présidence de la séance du comité en cas d'empêchement du président, les Vice-présidents ne peuvent exercer d'autres pouvoirs que ceux qui lui sont délégués par le Président.
- b) Le Comité se réunit au moins 4 fois par an. Il est en outre convoqué chaque fois que le Président le juge utile, ou sur la demande de la majorité de ses membres en exercice. Le Président de l'agglomération ou son représentant peut assister aux séances avec voix consultative. Les séances du Comité de Direction ne sont pas publiques ; toutefois, le Comité de Direction peut solliciter la participation pour avis de tout expert pour éclairer sa décision.
- c) Le directeur de l'établissement public y assiste avec voix consultative. Il tient procès-verbal de la séance qu'il soumet au Président.
- d) Le Comité ne peut délibérer que si le nombre des membres présents à la séance dépasse la moitié de celui des membres en exercice. Lorsqu'un membre du comité, convoqué à une séance, fait connaître qu'il ne pourra pas y siéger, le suppléant y est convoqué. Lorsque, après une première convocation, le quorum n'a pas été atteint, il est procédé à une deuxième convocation à 8 jours d'intervalle au moins. Les délibérations prises après cette deuxième convocation sont valables, quel que soit le nombre des présents.
- e) Les délibérations du Comité sont prises à la majorité des votants. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.
- f) Le Comité peut constituer des commissions de travail auxquelles sont susceptibles de participer des personnalités qualifiées extérieures à l'Office de Tourisme. Elles sont présidées par un membre du Comité. Le directeur ou le directeur adjoint assistera obligatoirement aux commissions.
- g) Toute démission d'un membre du collège des professionnels doit être adressée par LR/AR au Président de l'Office de Tourisme ; il sera pourvu à son remplacement dans les meilleurs délais.

***Article 4 : Déchéances de fonction***

Les membres du Comité de direction sont soumis à une obligation d'assiduité à ses réunions. En cas de manquements répétés d'un membre à cette obligation d'assiduité (3 absences injustifiées et non pourvues par le suppléant), le Comité de Direction pourra, après rappels au règlement, dans le cadre d'une procédure contradictoire, mettre fin aux fonctions de l'intéressé.

Dans un tel cas, un nouveau membre doit être désigné dans les conditions prévues à l'article 2 des statuts.

**DEL2021-02-009 SUBVENTION 2021 A L'OFFICE INTERCOMMUNAL DU TOURISME GUINGAMP-BAIE DE PAIMPOL**

Les relations entre l'agglomération et le l'office intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol sont depuis 2019 fondées sur une convention d'objectifs et de moyens définissant les engagements réciproques pour le choix et la mise en œuvre des actions mais également les moyens nécessaires.

Cette aide, fonction des besoins exprimés annuellement par l'office de tourisme lors du dialogue de gestion avec l'agglomération, doit faire l'objet chaque année d'une délibération du conseil d'agglomération.

Vu la convention d'objectifs et de moyens conclue entre Guingamp Paimpol Agglomération et l'office de tourisme Guingamp Baie de Paimpol ;

Vu le budget primitif 2021 de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant le besoin de trésorerie nécessaire jusqu'au vote du budget de l'office de tourisme ;

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **D'autoriser le versement d'un acompte dans la limite de 50 % de la subvention d'équilibre versée l'année précédente, soit pour un montant de 173 000 €, pour couvrir le besoin de trésorerie et conformément à la convention d'objectifs le montant total définitif sera fixé au regard des besoins réels lors de l'adoption du budget de l'office de tourisme**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes permettant de verser cette subvention**



**DEL2021-02-010 EMPLOIS ASSOCIATIFS LOCAUX  
SUBVENTIONS**

Un emploi associatif local est un emploi de rayonnement local, cofinancé par le Conseil Départemental, une ou plusieurs collectivités et l'association. L'emploi concerné est créé en CDI à temps plein. Une convention tripartite est signée pour 4 ans, et le montant de l'aide du Département est plafonné à 8 000 € par an. Le Département ne prévoit aucune nouvelle création de poste à ce jour.

L'agglomération finance actuellement 17 emplois associatifs locaux pour un montant de près de 140 000 € par an.

En 2020, le Conseil Départemental a souhaité poursuivre ce dispositif de soutien pluriannuel aux emplois associatifs locaux pour la période 2020 - 2023. En juin 2020, Guingamp-Paimpol Agglomération délibérait également en ce sens et actait le renouvellement des emplois associatifs locaux selon les mêmes modalités de temporalité (4 ans) et montant (8000 €) que le Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'acter le maintien du soutien aux associations et donc la reconduction du dispositif d'aide aux emplois associatifs locaux en 2021 selon les mêmes modalités que 2020
- De décider qu'un travail de régularisation des aides versées en 2020 par l'agglomération, en cas de chômage partiel, pourra être fait en 2021, au regard de la crise sanitaire

**Les associations conventionnées avec l'agglomération au titre des emplois associatifs locaux**

	Localisation	Objet	Montant voté en 2020 et à reconduire en 2021
<b>Echiquier Guingampais</b>	GUINGAMP	Emploi Entraîneur	8 500.00 €
<b>Entente du Trieux Football</b>	PONTRIEUX	Emploi Entraîneur	6 000.00 €
<b>Association Sports, Loisirs de Pontrieux</b>	PONTRIEUX	Emploi Entraîneur	6 857.14 €
<b>Club Nautique Pontrivien</b>	PONTRIEUX	Emploi Entraîneur	8 000.00 €
<b>Club de Natation Paimpol-Goëlo</b>	PAIMPOL	Emploi Entraîneur	8 400.00 €
<b>Club des nageurs de Guingamp</b>	GUINGAMP	Emploi Entraîneur	8 750.00 €
<b>Argoat Judo club</b>	CALLAC	Emploi Entraîneur	2 666.66 €
<b>MJC</b>	BEGARD	Emploi administratif	13 000.00 €
<b>MJC</b>	BEGARD	Emploi animateur culturel	8 000.00 €
<b>Cirque en flotte</b>	PLOURIVO	Emploi animateur culturel	8 000.00 €
<b>Ciné La belle équipe</b>	CALLAC	Emploi animateur culturel	8 000.00 €
<b>Melrose</b>	CALLAC	Emploi animateur culturel	8 000.00 €
<b>Ludothèque au coin du jeu</b>	PLOUMAGOAR	Emploi animateur culturel	6 951.00 €
<b>Comité Départemental des pêches et élevages marins</b>	PAIMPOL	Emploi administratif	2 750.00 €
<b>Wardro An Natur</b>	BEGARD	Emploi animateur Environnement	8 000.00 €
<b>Etudes et Chantiers</b>	BEGARD	Emploi chargé de projets	13 500.00 €
<b>Eau et Rivières de Bretagne (CRIR)</b>	BELLE ISLE EN TERRE	Emploi Technicien Aquarium	10 000.00 €

**DEL2021-02-011 TAXE GEMAPI 2021**

Les dispositions de l'article 1530 bis du Code général des impôts permettent au conseil communautaire de fixer le produit de la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour financer cette compétence.

Ainsi, le Conseil Communautaire du 6 février 2018 a instauré la taxe GEMAPI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le produit de cette dernière a été fixé en 2018 à 282 000 €, en 2019 à 300 000 € et en 2020 à 300 000 €.

**Considérant :**

- que GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION est compétente depuis le 1er janvier 2018 en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;
- que l'étude de mise en œuvre de la compétence GEMAPI engagée en 2019 sera finalisée en 2021 et permettra de dimensionner les moyens futurs à mettre en œuvre pour assumer pleinement la compétence GEMAPI ;
- que dans l'attente des conclusions de l'étude précédemment citée, relèvent de la GEMAPI :
  - o les actions de gestion et d'entretien des ouvrages reconnus contribuant à la protection contre les inondations et répondant au cadre réglementaire ;
  - o les actions de gestion et d'entretien des milieux aquatiques sur l'ensemble du territoire de l'agglomération ;
  - o les volets relevant du champ de la GEMA issus des programmes d'actions et d'études réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par l'Agglomération en 2021, sur les bassins versants du Grand Trieux, du Jaudy-Guindy-Bizien ;
  - o les volets relevant du champ de la GEMA issus du programme d'action et d'étude réalisé en délégation de maîtrise d'ouvrage par Lannion Trégor Communauté sur le bassin versant du Léguer en 2021 ;
  - o le projet de réhabilitation de la vallée de Cadolan entre Guingamp et Ploumagoar ;
  - o la mise en conformité d'ouvrages hydrauliques par rapport à la continuité écologique;
- que l'évaluation de la part d'autofinancement nécessaire aux dépenses liées à l'exercice de la compétence GEMAPI pour l'année 2021 s'élève à 545 771 € répartie comme suit :

	Montants TTC		
	Dépenses	Subventions	Reste à charge pour l'Agglomération
Fonctionnement	279 924 €	86 718 €	193 206 €
Investissement	429 910 €	77 345 €	352 565 €
<b>Total</b>	<b>709 834 €</b>	<b>164 063 €</b>	<b>545 711 €</b>

Les types de dépenses principales sont en 2021 :

- Entretien des ouvrages
  - Postes de techniciens chargé du suivi des ouvrages
  - Finalisation des travaux de la vallée de Cadolan
  - Travaux sur les cours d'eau dans le cadre du programme BV (Quinic)
  - Travaux du Plan continuité écologique, dont Pont Caffin et Chateaulin
- Que l'estimation des restes à charge financiers pour l'Agglomération sur les années 2021-2025 est en moyenne annuelle de 350 000 euros, hors élément non prévu.

Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- de fixer le montant de la taxe GEMAPI en 2021 à 350 000 € ;
- de charger Le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- d'autoriser Le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.



**DEL2021-02-012 BUDGETS PRIMITIFS 2021**  
**BUDGET PRINCIPAL - 05000**

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;  
 Vu l'instruction codificatrice M57 ;  
 Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide par 81 voix pour, 2 abstentions (Jacques MANGOLD et Elisabeth HAGARD) :

- D'approuver le budget primitif 2021 du Budget Principal tel qu'il est détaillé ci-dessous, par sections et chapitres budgétaires :

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	875 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 650 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	638 200
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 935 500
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 809 857
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 317 667
26	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 000
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 270 000
	<b>Total Dépenses</b>	<b>16 696 224</b>

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	993 475
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	410 000
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 170 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	728 379
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 324 370
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 600 000
26	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 000
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 270 000
	<b>Total Recettes</b>	<b>16 696 224</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 535 210
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	17 273 000
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	8 705 662
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	993 475
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 170 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 502 404
66	CHARGES FINANCIERES	320 000
	<b>Total Dépenses</b>	<b>46 499 751</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	610 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	875 000
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 063 599
73	IMPOTS ET TAXES	31 540 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 784 852
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 626 300
	<b>Total Recettes</b>	<b>46 499 751</b>

- **D'ouvrir une autorisation d'engagement (AE ; fonctionnement) pour dépenses imprévues d'un montant de 600 000€ au titre de ce budget**
- **D'ouvrir une autorisation de programme (AP ; investissement) pour dépenses imprévues d'un montant de 300 000€ au titre de ce budget**
- **De faire état de la situation de autorisations de programme avant le vote du budget primitif 2021**

SITUATION DES AP AU 31/12/2020	AP initiale	CP consommés au 31/12/2020
<b>BUDGET PRINCIPAL AGGLOMERATION 05000</b>	<b>45 357 k€</b>	<b>14 792 k€</b>
AP01-TRES HAUT DEBIT INTERNET	19 640 k€	6 257 k€
AP02-ESPACE SPORTIF SCOLAIRE DE PONTRIEUX	1 200 k€	1 143 k€
AP03-POLE ENFANCE JEUNESSE DE LOUARGAT	1 575 k€	972 k€
AP04-HABITAT - INVEST LOGEMENT SOCIAL	745 k€	424 k€
AP05-HABITAT - INVEST PARC PRIVE	909 k€	283 k€
AP06-HABITAT - AIDES A L'ACCESSION	979 k€	98 k€
AP07-HABITAT - REVITALISATION	566 k€	351 k€
AP08-HABITAT - PLH ET PRE OPERATIONNEL	291 k€	60 k€
AP09-ETUDES PLUI ET REVISIONS PLU	650 k€	196 k€
AP10-ATELIER TECHNIQUE BOURBRIAC	895 k€	316 k€
AP11-GROS ENTRETIEN PISCINE GUINGAMP	1 025 k€	0 k€
AP12-FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	1 600 k€	196 k€
AP13-TRAVAUX SIEGE GUINGAMP	1 600 k€	282 k€
AP14-AIDES AUX ENTREPRISES	1 390 k€	577 k€
AP15-GROS ENTRETIEN PISCINE PAIMPOL	615 k€	13 k€
AP16-SALLE DE SPORT PEDERNEC	1 600 k€	30 k€
AP17-AIDES AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	610 k€	74 k€
AP18-BUREAU D'INFORMATION TOURSITIQUE GGP	530 k€	17 k€
AP19-ATELIERS TECHNIQUES CALLAC	1 280 k€	1 112 k€
AP20-MATERIEL TRANSPORT DECHETS	1 900 k€	901 k€
AP55-MILIEUX AQUATIQUES	1 943 k€	492 k€
AP56-GUINGAMP GARE	1 869 k€	912 k€
AP57-OUTIL COLLECTIF DES PROFESSIONNELS DE LA MER	1 646 k€	44 k€
AP58-SITES ET MAISON NATURE	300 k€	43 k€

- **De créer les autorisations de programme suivantes :**

<b>NOUVELLES AP – BP 2021</b>	<b>AP</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL AGGLOMERATION 05000</b>	
AP59-ETUDES PREALABLES	755 k€
AP60-SYSTÈME D'INFORMATION ET OUTILS DE COMMUNICATION	1 736 k€
AP61-MOBILIER ET MATERIELS DES EQUIPEMENTS	2 242 k€
AP62-FLOTTE AUTOMOBILE ET ENGIN	1 291 k€
AP63-MILIEUX NATURELS	590 k€
AP64-AMENAGEMENT DE TERRAINS ET RESEAUX	2 518 k€
AP65-AMENAGEMENT DES BATIMENTS	1 787 k€
AP66-ACQUISITIONS FONCIERES	780 k€
AP67-POLE ENFANCE JEUNESSE DE BOURBRIAC	1 250 k€
AP68-AIRES D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	100

- De déléguer au Président, conformément aux dispositions de l'article 5217-10-6 du CGCT, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (fixées par le code à 7.5 % maximum des dépenses réelles de chaque section) :
  - Section de fonctionnement : 3 000 000€ (soit 7% des dépenses réelles)
  - Section d'investissement : 1 200 000€ (soit 7.3% des dépenses réelles)
  
- De voter les ajustements et révisions d'autorisations de programmes et les crédits de paiements suivants pour l'année 2021

SITUATION GLOBALE AP - BP 2021	AP initiale	+ Révision AP BP 2021	AP actualisée	CP consommés < 2021	CP 21	CP 22	CP 23	CP 24	CP 25	CP 26	PPI 21-26
BUDGET PRINCIPAL AGGLOMERATION 05000	58 406 k€	7 935k€	66 341 k€	14 792 k€	11 621 k€	12 459 k€	8 621 k€	6 760 k€	6 073 k€	6 015 k€	51 549 k€
AP01-TRES HAUT DEBIT INTERNET	19 640 k€	0k€	19 640 k€	6 257 k€	1 150 k€	2 910 k€	1 150 k€	2 745 k€	2 734 k€	2 694 k€	13 383 k€
AP02-ESPACE SPORTIF SCOLAIRE DE PONTRIEUX	1 200 k€	50k€	1 250 k€	1 143 k€	107 k€						107 k€
AP03-POLE ENFANCE JEUNESSE DE LOUARGAT	1 575 k€	170k€	1 745 k€	972 k€	773 k€						773 k€
AP04-HABITAT - INVEST LOGEMENT SOCIAL	745 k€	1 609k€	2 354 k€	424 k€	286 k€	457 k€	334 k€	284 k€	284 k€	284 k€	1 930 k€
AP05-HABITAT - INVEST PARC PRIVE	909 k€	579k€	1 488 k€	283 k€	102 k€	233 k€	240 k€	210 k€	210 k€	210 k€	1 205 k€
AP06-HABITAT - AIDES A L'ACCESSION	979 k€	-535k€	444 k€	98 k€	20 k€	50 k€	69 k€	69 k€	69 k€	69 k€	346 k€
AP07-HABITAT - REVITALISATION	566 k€	588k€	1 154 k€	351 k€	183 k€	70 k€	138 k€	138 k€	138 k€	138 k€	803 k€
AP08-HABITAT - PLH ET PRE OPERATIONNEL	291 k€	39k€	330 k€	60 k€	30 k€	80 k€	40 k€	40 k€	40 k€	40 k€	270 k€
AP09-ETUDES PLUI ET REVISIONS PLU	650 k€	108k€	758 k€	196 k€	247 k€	150 k€	45 k€	40 k€	40 k€	40 k€	562 k€
AP10-ATELIER TECHNIQUE BOURBRIAC	895 k€	0k€	895 k€	316 k€	579 k€	0 k€					579 k€
AP11-GROS ENTRETIEN PISCINE GUINGAMP	1 025 k€	-425k€	600 k€	0 k€	310 k€		290 k€				600 k€
AP12-FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	1 600 k€	0k€	1 600 k€	196 k€	400 k€	400 k€	400 k€	204 k€			1 404 k€
AP13-TRAVAUX SIEGE GUINGAMP	1 600 k€	690k€	2 290 k€	282 k€	50 k€	625 k€	1 333 k€				2 008 k€
AP14-AIDES AUX ENTREPRISES	1 390 k€	1 932k€	3 322 k€	577 k€	545 k€	440 k€	440 k€	440 k€	440 k€	440 k€	2 745 k€
AP15-GROS ENTRETIEN PISCINE PAIMPOL	615 k€	405k€	1 020 k€	13 k€	1 007 k€	0 k€					1 007 k€
AP16-SALLE DE SPORT PEDERNEC	1 600 k€	0k€	1 600 k€	30 k€	1 200 k€	370 k€					1 570 k€
AP17-AIDES AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	610 k€	184k€	794 k€	74 k€	120 k€	120 k€	120 k€	120 k€	120 k€	120 k€	720 k€
AP18-BUREAU D'INFORMATION TOURSITIQUE GGP	530 k€	0k€	530 k€	17 k€		100 k€	413 k€				513 k€
AP19-ATELIERS TECHNIQUES CALLAC	1 280 k€	120k€	1 400 k€	1 112 k€	288 k€						288 k€
AP20-MATERIEL TRANSPORT DECHETS	1 900 k€	1 944k€	3 844 k€	901 k€	643 k€	515 k€	515 k€	400 k€	400 k€	470 k€	2 943 k€
AP55-MILIEUX AQUATIQUES	1 943 k€	477k€	2 420 k€	492 k€	713 k€	320 k€	265 k€	240 k€	210 k€	180 k€	1 928 k€
AP56-GUINGAMP GARE	1 869 k€	0k€	1 869 k€	912 k€	250 k€	555 k€	66 k€	86 k€			957 k€
AP57-OUTIL COLLECTIF DES PROFESSIONNELS DE LA MER	1 646 k€	0k€	1 646 k€	44 k€	50 k€	1 552 k€					1 602 k€
AP58-SITES ET MAISON NATURE	300 k€	0k€	300 k€	43 k€	77 k€	100 k€	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€	257 k€
AP59-ETUDES PREALABLES	755 k€	0k€	755 k€		171 k€	265 k€	170 k€	50 k€	50 k€	50 k€	755 k€
AP60-SYSTÈME D'INFORMATION ET OUTILS DE COMMUNICATION	1 736 k€	0k€	1 736 k€		335 k€	191 k€	184 k€	532 k€	270 k€	225 k€	1 736 k€
AP61-MOBILIER ET MATERIELS DES EQUIPEMENTS	2 242 k€	0k€	2 242 k€		413 k€	380 k€	373 k€	384 k€	346 k€	346 k€	2 242 k€
AP62-FLOTTE AUTOMOBILE ET ENGINs	1 291 k€	0k€	1 291 k€		302 k€	258 k€	206 k€	175 k€	175 k€	175 k€	1 291 k€
AP63-MILIEUX NATURELS	590 k€	0k€	590 k€		130 k€	140 k€	140 k€	60 k€	60 k€	60 k€	590 k€

AP64-AMENAGEMENT DE TERRAINS ET RESEAUX	2 518 k€	0k€	<b>2 518 k€</b>	<b>787 k€</b>	397 k€	761 k€	231 k€	176 k€	166 k€	<b>2 518 k€</b>
AP65-AMENAGEMENT DES BATIMENTS	1 787 k€	0k€	<b>1 787 k€</b>	<b>320 k€</b>	687 k€	209 k€	192 k€	192 k€	187 k€	<b>1 787 k€</b>
AP66-ACQUISITIONS FONCIERES	780 k€	0k€	<b>780 k€</b>		380 k€	100 k€	100 k€	100 k€	100 k€	<b>780 k€</b>
AP67-POLE ENFANCE JEUNESSE DE BOURBRIAC	1 250 k€	0k€	<b>1 250 k€</b>	<b>20 k€</b>	630 k€	600 k€				<b>1 250 k€</b>
AP68-AIRES D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	100 k€	0k€	<b>100 k€</b>	<b>15 k€</b>	85 k€					<b>100 k€</b>

**DEL2021-02-013 BUDGETS PRIMITIFS 2021**  
**BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES - 05009**

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;  
Vu le rapport de présentation budgétaire ;

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **D'approuver le budget primitif 2021 du Budget annexe des Zones d'Activités tel qu'il est détaillé ci-dessous, par sections et chapitres budgétaires :**

<b>INVESTISSEMENT</b>		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	693 539
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	115 950
	<b>Total Dépenses</b>	<b>809 489</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	287 789
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	521 700
	<b>Total Recettes</b>	<b>809 489</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 085 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	287 789
043	OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	20 050
66	CHARGES FINANCIERES	28 830
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000
	<b>Total Dépenses</b>	<b>1 426 669</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	693 539
043	OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	20 050
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	578 450
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	129 630
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000
	<b>Total Recettes</b>	<b>1 426 669</b>

- **De déléguer au Président, conformément aux dispositions de l'article 5217-10-6 du CGCT, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (fixées par le code à 7.5 % maximum des dépenses réelles de chaque section) :**
  - **Section de fonctionnement : 83 000 € (soit 7.4 % des dépenses réelles)**
  - **Section d'investissement : 8 500 € (soit 7.4 % des dépenses réelles)**
- **D'ouvrir une autorisation d'engagement (AE ; fonctionnement) pour dépenses imprévues d'un montant de 22 000 € au titre de ce budget**
- **D'ouvrir une autorisation de programme (AP ; investissement) pour dépenses imprévues d'un montant de 2 000 € au titre de ce budget**

**DEL2021-02-014 BUDGETS PRIMITIFS 2021**

**BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS / HOTELS D'ENTREPRISES - 05008**

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide par 81 voix pour, 2 abstentions (Jacques MANGOLD et Elisabeth HAGARD) :**

- **D'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe Ateliers Relais / Hôtels d'entreprises tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

<b>INVESTISSEMENT</b>		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	110 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	130 000
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	200 000
	<b>Total Dépenses</b>	<b>490 000</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	75 000
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	126 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	289 000
	<b>Total Recettes</b>	<b>490 000</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	125 763
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	30 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	75 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000
66	CHARGES FINANCIERES	25 000
	<b>Total Dépenses</b>	<b>265 763</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	60 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	175 763
	<b>Total Recettes</b>	<b>265 763</b>

- De créer l'autorisation de programme et les crédits de paiements suivants :

SITUATION GLOBALE AP - BP 2021	AP initiale	CP 21	CP 22	PPI 21-26
ATELIERS RELAIS ET HOTELS D'ENT. - 05008	900 k€	200 k€	700 k€	900 k€
AP70-ATELIER AGROALIMENTAIRE DE PAIMPOL	900 k€	200 k€	700 k€	900

- De déléguer au Président, conformément aux dispositions de l'article 5217-10-6 du CGCT, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (fixées par le code à 7.5 % maximum des dépenses réelles de chaque section) :
  - Section de fonctionnement : 14 000 € (soit 7.4 % des dépenses réelles)
  - Section d'investissement : 34 000 € (soit 7.3 % des dépenses réelles)
- D'ouvrir une autorisation d'engagement (AE ; fonctionnement) pour dépenses imprévues d'un montant de 3 500€ au titre de ce budget
- D'ouvrir une autorisation de programme (AP ; investissement) pour dépenses imprévues d'un montant de 9 000€ au titre de ce budget



**DEL2021-02-015 BUDGETS PRIMITIFS 2021**  
**BUDGET ANNEXE SPANC - 05005**

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;  
Vu le rapport de présentation budgétaire ;

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- D'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe SPANC tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 500
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24 600
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 000
	<b>Total Dépenses</b>	<b>58 100</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	49 100
	<b>Total Recettes</b>	<b>58 100</b>

FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	98 694
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	330 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000
66	CHARGES FINANCIERES	3 000
	<b>Total Dépenses</b>	<b>441 694</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 500
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	388 994
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	49 200
	<b>Total Recettes</b>	<b>441 694</b>



**DEL2021-02-016 BUDGETS PRIMITIFS 2021**  
**BUDGET ANNEXE EAU REGIE -05001**

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;  
Vu le rapport de présentation budgétaire ;

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **D'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe Eau REGIE tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	45 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 000
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	483 609
	<b>Total Dépenses</b>	<b>591 609</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	481 609
	<b>Total Recettes</b>	<b>591 609</b>
FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	254 100
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 000
66	CHARGES FINANCIERES	10 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000
	<b>Total Dépenses</b>	<b>390 100</b>

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 000
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	325 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	44 100
	<b>Total Recettes</b>	<b>390 100</b>



**DEL2021-02-017 BUDGETS PRIMITIFS 2021**  
**BUDGET ANNEXE EAU DSP - 05002**

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;  
Vu le rapport de présentation budgétaire ;

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide par 81 voix pour, 2 abstentions (Jacques MANGOLD et Elisabeth HAGARD) :**

- **D'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe Eau DSP tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

<b>INVESTISSEMENT</b>		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	230 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	150 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	500 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	340 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 434
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	8 310 062
	<b>Total Dépenses</b>	<b>9 549 496</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	765 390
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	970 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	150 000
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	962 227
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 701 879
	<b>Total Recettes</b>	<b>9 549 496</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	549 610
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	360 000
022	DEPENSES IMPREVUES	100 000
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	765 390
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	970 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000
66	CHARGES FINANCIERES	175 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000
	<b>Total Dépenses</b>	<b>2 975 000</b>

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	230 000
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 743 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000
	<b>Total Recettes</b>	<b>2 975 000</b>



**DEL2021-02-018 BUDGETS PRIMITIFS 2021**  
**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE - 05003**

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;  
Vu le rapport de présentation budgétaire ;

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **D'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe Assainissement Collectif Régie tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

<b>INVESTISSEMENT</b>		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	145 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	25 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	120 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	95 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 574
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	611 245
	<b>Total Dépenses</b>	<b>1 033 819</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	270 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	25 000
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	296 032
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	442 787
	<b>Total Recettes</b>	<b>1 033 819</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	462 500
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	75 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	270 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000
66	CHARGES FINANCIERES	49 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000
	<b>Total Dépenses</b>	<b>858 500</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	145 000
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	400 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	313 500
	<b>Total Recettes</b>	<b>858 500</b>

**DEL2021-02-019 BUDGETS PRIMITIFS 2021**  
**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP - 05004**

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :  
Vu le rapport de présentation budgétaire ;

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide par 81 voix pour, 2 abstentions (Jacques MANGOLD et Elisabeth HAGARD) :**

- **D'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe Assainissement Collectif DSP tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

<b>INVESTISSEMENT</b>		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	435 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	720 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	470 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 000
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 930 410
	<b>Total Dépenses</b>	<b>9 580 410</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 750 000
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 360 501
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 469 909
	<b>Total Recettes</b>	<b>9 580 410</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	435 800
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	400 000
022	DEPENSES IMPREVUES	50 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 750 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000
66	CHARGES FINANCIERES	205 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	90 000
	<b>Total Dépenses</b>	<b>2 935 800</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	435 000
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 500 800
	<b>Total Recettes</b>	<b>2 935 800</b>

**DEL2021-02-020 BUDGETS PRIMITIFS 2021**  
**BUDGET ANNEXE CAMPING DU DONANT DE BEGARD - 05010**

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;  
 Vu le rapport de présentation budgétaire ;

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **D'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe du Camping du Donant de Bégard tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

<b>INVESTISSEMENT</b>		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 500
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	50 100
	<b>Total Dépenses</b>	<b>80 600</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 600
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000
	<b>Total Recettes</b>	<b>80 600</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	31 000
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	30 600
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000
66	CHARGES FINANCIERES	27 500
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000
	<b>Total Dépenses</b>	<b>140 100</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 500
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	109 600
	<b>Total Recettes</b>	<b>140 100</b>



**DEL2021-02-021 BUDGETS PRIMITIFS 2021**  
**BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - 05012**

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;  
 Vu le rapport de présentation budgétaire ;

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **D'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe Panneaux photovoltaïques tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

INVESTISSEMENT		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	17 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000
	<b>Total Dépenses</b>	<b>22 000</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 300
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 700
	<b>Total Recettes</b>	<b>22 000</b>
FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 000
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 300
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 700
66	CHARGES FINANCIERES	1 000
	<b>Total Dépenses</b>	<b>29 000</b>
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	29 000
	<b>Total Recettes</b>	<b>29 000</b>



**DEL2021-02-022 BUDGETS PRIMITIFS 2021**  
**BUDGET ANNEXE TRANSPORT - 05017**

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;  
Vu le rapport de présentation budgétaire ;

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **D'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe TRANSPORT tel qu'il est détaillé ci-dessous, par chapitres budgétaires**

INVESTISSEMENT		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	128 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	291 000
	<b>Total Dépenses</b>	<b>419 000</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	128 000
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	138 600
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	152 400
	<b>Total Recettes</b>	<b>419 000</b>
FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 441 707
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	101 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	128 000
66	CHARGES FINANCIERES	3 000

	<b>Total Dépenses</b>	<b>2 673 707</b>
73	IMPOTS ET TAXES	1 229 702
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 010 651
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	153 354
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	280 000
	<b>Total Recettes</b>	<b>2 673 707</b>



**DEL2021-02-023 AUTORISATION DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT 2021  
 REVISION, ACTUALISATION, ET CREATIONS  
 BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET TRANSPORT NOMENCLATURES M49 ET M53**

Par délibération n°D2018-02-15 du 03 avril 2018, le Conseil communautaire a adopté la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP-CP), telle que prévue par le décret 97-175 du 20 février 1997.

Pour rappel, le recours au dispositif des AP-CP permet en effet :

- De renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle ;
- D'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses ;
- De mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices ;
- De limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation de programme ;
- D'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés ;
- D'avoir une meilleure lisibilité pour la préparation et la passation des marchés

Les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président et sont votées par le Conseil communautaire, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- Une délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement.
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.
- Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Fin 2020, la situation des AP/CP votés par le conseil communautaire est la suivante :

SITUATION DES AP AU 31/12/2020	AP initiale	CP consommés au 31/12/2020
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP - 05004</b>	<b>21 760 k€</b>	<b>3 898 k€</b>
AP24-AC DSP EQUIPEMENT ADMI	60 k€	1 k€
AP25-AC DSP ETUDE	900 k€	77 k€
AP26-AC DSP EXTENSION	2 500 k€	895 k€
AP27-AC DSP PONT EZER	1 500 k€	7 k€
AP28-AC DSP PR	3 300 k€	439 k€
AP29-AC DSP REHAB PONTRIEUX	3 000 k€	472 k€
AP30-AC DSP REHABILITATION	5 000 k€	1 226 k€
AP31-AC DSP RENOUVELLEMENT	2 500 k€	258 k€
AP32-AC DSP UDEP	3 000 k€	524 k€
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE - 05003</b>	<b>1 815 k€</b>	<b>544 k€</b>
AP33-AC REGIE EQUIPEMENT ADMI	30 k€	0 k€
AP34-AC REGIE ETUDE	210 k€	9 k€
AP35-AC REGIE EXTENSION	925 k€	508 k€
AP36-AC REGIE PR	50 k€	9 k€
AP37-AC REGIE REHABILITATION	150 k€	6 k€
AP38-AC REGIE RENOUVELLEMENT	150 k€	4 k€
AP39-AC REGIE UDEP	300 k€	7 k€
<b>EAU DSP - 05002</b>	<b>17 300 k€</b>	<b>2 836 k€</b>
AP21-MODERNISATION USINE EAU MOULIN BESCOND	7 900 k€	284 k€
AP40-AEP DSP EQUIPEMENT	30 k€	1 k€
AP41-AEP DSP ETUDE	335 k€	0 k€
AP42-AEP DSP EXTENSION	1 200 k€	366 k€
AP43-AEP DSP USINE POMPAGE	320 k€	14 k€
AP44-AEP DSP RENOUVELLEMENT RESEAU	6 000 k€	2 152 k€
AP45-AEP DSP RESERVOIR	700 k€	11 k€
AP46-AEP DSP RESSOURCE	815 k€	8 k€
<b>EAU REGIE - 05001</b>	<b>1 423 k€</b>	<b>141 k€</b>
AP47-AEP REGIE USINE POMPAGE	280 k€	3 k€
AP48-AEP REGIE EQUIPEMENT	6 k€	0 k€
AP49-AEP REGIE ETUDE	15 k€	0 k€
AP50-AEP REGIE EXTENSION	68 k€	5 k€
AP51-AEP REGIE RENOUVELLEMENT	859 k€	67 k€
AP52-AEP REGIE RESERVOIR	135 k€	66 k€
AP53-AEP REGIE RESSOURCE	60 k€	0 k€
<b>TRANSPORTS - 05017</b>	<b>2 073 k€</b>	<b>409 k€</b>
AP54-EQUIPEMENTS DSP MOBILITES	2 073 k€	409 k€
<b>Total général</b>	<b>89 727 k€</b>	<b>22 619 k€</b>

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,



Vu le règlement budgétaire et financier de l'agglomération ;

VU les instructions codificatrices M49 et M53

VU les budgets primitifs 2021 ;

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **De voter les ajustements et révisions d'autorisations de programmes et les crédits de paiements suivants pour l'année 2021**

SITUATION GLOBALE AP - BP 2021	AP initiale	+ Révision AP BP 2021	AP actualisée	CP consommés < 2021	CP 21	CP 22	CP 23	CP 24	CP 25	CP 26	PPI 21-26
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP - 05004</b>	21 760 k€	2 452k€	24 212 k€	3 898 k€	8 425 k€	11 888 k€					20 313 k€
AP24-AC DSP EQUIPEMENT ADMI	60 k€	0k€	60 k€	1 k€	25 k€	34 k€					59 k€
AP25-AC DSP ETUDE	900 k€	0k€	900 k€	77 k€	470 k€	353 k€					823 k€
AP26-AC DSP EXTENSION	2 500 k€	0k€	2 500 k€	895 k€	600 k€	1 005 k€					1 605 k€
AP27-AC DSP PONT EZER	1 500 k€	0k€	1 500 k€	7 k€	430 k€	1 063 k€					1 493 k€
AP28-AC DSP PR	3 300 k€	0k€	3 300 k€	439 k€	1 200 k€	1 661 k€					2 861 k€
AP29-AC DSP REHAB PONTRIEUX	3 000 k€	0k€	3 000 k€	472 k€	275 k€	2 253 k€					2 528 k€
AP30-AC DSP REHABILITATION	5 000 k€	1 000k€	6 000 k€	1 226 k€	3 300 k€	1 474 k€					4 774 k€
AP31-AC DSP RENOUVELLEMENT	2 500 k€	1 452k€	3 952 k€	258 k€	2 000 k€	1 694 k€					3 694 k€
AP32-AC DSP UDEP	3 000 k€	0k€	3 000 k€	524 k€	125 k€	2 351 k€					2 476 k€
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE - 05003</b>	1 815 k€	0k€	1 815 k€	544 k€	744 k€	527 k€					1 271 k€
AP33-AC REGIE EQUIPEMENT ADMI	30 k€	0k€	30 k€	0 k€	15 k€	15 k€					30 k€
AP34-AC REGIE ETUDE	210 k€	0k€	210 k€	9 k€	95 k€	106 k€					201 k€
AP35-AC REGIE EXTENSION	925 k€	0k€	925 k€	508 k€	230 k€	187 k€					417 k€
AP36-AC REGIE PR	50 k€	0k€	50 k€	9 k€	23 k€	18 k€					41 k€
AP37-AC REGIE REHABILITATION	150 k€	0k€	150 k€	6 k€	68 k€	76 k€					144 k€
AP38-AC REGIE RENOUVELLEMENT	150 k€	0k€	150 k€	4 k€	110 k€	36 k€					146 k€
AP39-AC REGIE UDEP	300 k€	0k€	300 k€	7 k€	204 k€	89 k€					293 k€
<b>EAU DSP - 05002</b>	17 300 k€	465k€	17 765 k€	2 836 k€	8 669 k€	6 259 k€					14 929 k€
AP21-MODERNISATION USINE EAU MOULIN BESCOND	7 900 k€	400k€	8 300 k€	284 k€	4 000 k€	4 016 k€					8 016 k€
AP40-AEP DSP EQUIPEMENT	30 k€	0k€	30 k€	1 k€	19 k€	10 k€					29 k€
AP41-AEP DSP ETUDE	335 k€	65k€	400 k€	0 k€	340 k€	60 k€					400 k€
AP42-AEP DSP EXTENSION	1 200 k€	0k€	1 200 k€	366 k€	300 k€	534 k€					834 k€
AP43-AEP DSP USINE POMPAGE	320 k€	0k€	320 k€	14 k€	140 k€	166 k€					306 k€
AP44-AEP DSP RENOUVELLEMENT RESEAU	6 000 k€	0k€	6 000 k€	2 152 k€	3 500 k€	348 k€					3 848 k€
AP45-AEP DSP RESERVOIR	700 k€	0k€	700 k€	11 k€	70 k€	619 k€					689 k€
AP46-AEP DSP RESSOURCE	815 k€	0k€	815 k€	8 k€	300 k€	507 k€					807 k€
<b>EAU REGIE - 05001</b>	1 423 k€	0k€	1 423 k€	141 k€	526 k€	757 k€					1 282 k€
AP47-AEP REGIE USINE POMPAGE	280 k€	0k€	280 k€	3 k€	25 k€	252 k€					277 k€
AP48-AEP REGIE EQUIPEMENT	6 k€	0k€	6 k€	0 k€	3 k€	3 k€					6 k€
AP49-AEP REGIE ETUDE	15 k€	0k€	15 k€	0 k€	8 k€	7 k€					15 k€

AP50-AEP REGIE EXTENSION	68 k€	0k€	68 k€	5 k€	30 k€	33 k€				63 k€
AP51-AEP REGIE RENOUVELLEMENT	859 k€	0k€	859 k€	67 k€	399 k€	393 k€				792 k€
AP52-AEP REGIE RESERVOIR	135 k€	0k€	135 k€	66 k€	30 k€	39 k€				69 k€
AP53-AEP REGIE RESSOURCE	60 k€	0k€	60 k€	0 k€	31 k€	29 k€				60 k€
TRANSPORTS - 05017	2 073 k€	0k€	2 073 k€	409 k€	291 k€	167 k€	309 k€	200 k€	697 k€	1 664 k€
AP54-EQUIPEMENTS DSP MOBILITES	2 073 k€	0k€	2 073 k€	409 k€	291 k€	167 k€	309 k€	200 k€	697 k€	1 664 k€

**DEL2021-02-024 ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2021 PROVISOIRES**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral N°034\_AP en date du 17 novembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération issue de la fusion des communautés de communes de Guingamp Communauté, Pontrieux Communauté, du Pays de Bégard, de Bourbriac, du Pays de Belle-Isle en-Terre, de Callac-Argoat et de Paimpol Goëlo [...] au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2018 modifiant les statuts de l'agglomération ;

Vu la délibération du conseil communautaire D2018-09-04 du 25 septembre 2018 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération et le nouveau projet de statuts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Vu les rapports d'évaluation des charges transférées adoptés par la CLECT ;

Considérant l'évaluation des coûts des services communs au regard de l'exercice 2020 ;

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide par 78 voix pour, 2 abstentions (Véronique CADUDAL et Pascal HORELLOU) et 3 contre (Jacques MANGOLD, Elisabeth HAGARD et Yvon SIMON) :**

- **De fixer les attributions de compensation provisoires suivantes (arrondies à l'entier supérieur) pour 2021 :**

Commune	AC 2021 avant facturation services communs	Services communs ADS + Finances + Marchés publics + Voirie + RH	AC 2021 y compris facturation des services communs
Bégard	322 184 €	-21 638 €	<b>300 546 €</b>
Belle-Isle-en-Terre	98 045 €	-4 777 €	<b>93 268 €</b>
Bourbriac	332 741 €	-99 059 €	<b>233 683 €</b>
Brélidy	10 817 €	0 €	<b>10 817 €</b>
Bulat-Pestivien	1 006 €	0 €	<b>1 006 €</b>
Calanhel	45 050 €	0 €	<b>45 050 €</b>
Callac	178 252 €	-9 258 €	<b>168 994 €</b>
Carnoët	125 485 €	0 €	<b>125 485 €</b>
Chapelle-Neuve	1 277 €	-1 875 €	<b>-598 €</b>
Coadout	42 691 €	-15 938 €	<b>26 753 €</b>
Duault	2 590 €	0 €	<b>2 590 €</b>
Grâces	328 867 €	-11 031 €	<b>317 836 €</b>
Guingamp	1 245 133 €	0 €	<b>1 245 133 €</b>
Gurunhuel	7 983 €	-2 198 €	<b>5 785 €</b>
Kerfot	29 512 €	-4 374 €	<b>25 138 €</b>

Kerien	31 597 €	-14 639 €	<b>16 958 €</b>
Kermoroc'h	-6 111 €	-2 384 €	<b>-8 495 €</b>
Kerpert	40 112 €	-18 254 €	<b>21 859 €</b>
Landebaëron	19 744 €	0 €	<b>19 744 €</b>
Lanleff	-6 839 €	0 €	<b>-6 839 €</b>
Lanloup	-9 510 €	-2 089 €	<b>-11 599 €</b>
Loc-Envel	-61 €	0 €	<b>-61 €</b>
Lohuec	5 552 €	0 €	<b>5 552 €</b>
Louargat	-34 918 €	-9 838 €	<b>-44 756 €</b>
Maël-Pestivien	11 082 €	0 €	<b>11 082 €</b>
Magoar	29 469 €	-7 441 €	<b>22 028 €</b>
Moustéru	83 166 €	-28 482 €	<b>54 685 €</b>
Pabu	68 324 €	-11 924 €	<b>56 400 €</b>
Paimpol	485 449 €	-301 322 €	<b>184 127 €</b>
Péder nec	183 856 €	-7 874 €	<b>175 982 €</b>
Pléhédél	-40 866 €	-6 569 €	<b>-47 435 €</b>
Plésidy	53 170 €	-25 254 €	<b>27 916 €</b>
Ploëzal	-10 159 €	-5 535 €	<b>-15 694 €</b>
Ploubazlanec	-133 742 €	-21 449 €	<b>-155 191 €</b>
Plouëc-du-Trieux	73 860 €	-5 414 €	<b>68 446 €</b>
Plouézec	-181 294 €	-24 188 €	<b>-205 482 €</b>
Plougonver	-3 894 €	0 €	<b>-3 894 €</b>
Plouisy	177 771 €	-10 384 €	<b>167 387 €</b>
Ploumagoar	281 580 €	-25 038 €	<b>256 542 €</b>
Plourac'h	510 €	0 €	<b>510 €</b>
Plourivo	-116 095 €	-11 694 €	<b>-127 789 €</b>
Plusquellec	8 135 €	0 €	<b>8 135 €</b>
Pont-Melvez	139 588 €	-33 566 €	<b>106 022 €</b>
Pontrieux	114 115 €	-5 576 €	<b>108 539 €</b>
Quemper-Guézennec	108 093 €	-5 940 €	<b>102 153 €</b>
Runan	15 382 €	-1 465 €	<b>13 917 €</b>
Saint-Adrien	33 288 €	-13 913 €	<b>19 375 €</b>
Saint-Agathon	88 252 €	-10 502 €	<b>77 750 €</b>
Saint-Clet	-1 835 €	-3 946 €	<b>-5 781 €</b>
Saint-Laurent	1 708 €	-2 144 €	<b>-436 €</b>
Saint-Nicodème	4 912 €	0 €	<b>4 912 €</b>

Saint-Servais	-794 €	0 €	-794 €
Senven-Léhart	26 654 €	-17 185 €	9 469 €
Squiffiec	-10 271 €	-3 296 €	-13 567 €
Tréglamus	25 510 €	-4 785 €	20 725 €
Trégonneau	-3 357 €	-2 491 €	-5 848 €
Yvias	-5 026 €	-5 566 €	-10 592 €

TOTAL	4 317 740 €	-820 294 €	3 497 448 €
TOTAL AC POSITIVES	4 882 512 €		4 162 299 €
TOTAL AC NEGATIVES	-564 772 €		-664 851 €



**DEL2021-02-025 TAUX DE FISCALITE 2021**

Vu la délibération D20170403 du 03 avril 2017, fixant les taux de fiscalité de l'agglomération au regard des taux moyens pondérés et décidant d'appliquer un lissage de 12 années pour converger vers ces taux sur l'ensemble des communes de l'agglomération ;

Vu la délibération DEL 201909331 instituant la TEOM sur l'ensemble du territoire de l'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et optant pour le lissage des taux dans les conditions prévues à l'article 1636B sexies sur une période de 10 années maximum.

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide par 82 voix pour, 1 abstention (Gwénaëlle AUBRY) :**

- **De fixer les taux de fiscalité suivants pour l'année 2021 :**
  - Contribution foncières des entreprises : 26.44 %
  - Taxe sur le foncier bâti : 2.07 %
  - Taxe sur le foncier non bâti : 7.58 %
- **De fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères suivants pour 2021 :**

**Secteur 1 comprenant les communes de l'ex CC « Pays de Bégard » : 13,61 %**

Bégard	Kermoroc'h	Landébaëron
Péder nec	Saint-Laurent	Squiffiec
Trégonneau		

Secteur 2 comprenant les communes de l'ex CC « Pays de Belle-Isle-en-Terre » : 11,61 %

Belle-Isle-en-Terre	Gurunhuel	La Chapelle-Neuve
Loc-Envel	Louargat	Plougonver
Tréglamus		

Secteur 3 comprenant les communes de l'ex CC « Pays de Bourbriac » : 11,98 %

Bourbriac	Coadout	Kérien
Kerpert	Magoar	Moustéru
Plésidy	Pont-Melvez	Saint-Adrien
Senven-léhart		

Secteur 4 comprenant les communes de l'ex CC « Callac Argoat » : 11,74 %

Bulat-Pestivien	Calanhel	Callac
Carnoët	Duault	Lohuec
Maël-Pestivien	Plourac'h	Plusquellec
Saint-Nicodème	Saint-Servais	

Secteur 5 comprenant les communes de l'ex CC « Guingamp Communauté » : 2,01 %

Grâces	Guingamp	Pabu
Plouisy	Ploumagaor	Saint-Agathon

Secteur 6 comprenant les communes de l'ex CC « Paimpol-Goëlo » : 11,21 %

Kerfot	Lanleff	Lanloup
Paimpol	Pléhédél	Ploubazlanec
Plouézec	Plourivo	Yvias

Secteur 7 comprenant les communes de l'ex CC « Pontrieux Communauté » : 12,09 %

Bréldy	Ploëzal	Plouëc-du-Trieux
Pontrieux	Quemper-Guézennec	Runan
Saint-Clet		



**DEL2021-02-026 TAUX DE VERSEMENT MOBILITE 2021**

Le conseil communautaire du 27 août 2019 a attribué à Transdev la délégation de service public « mobilité » pour la période 2019 à 2025.

Dans ce cadre, le déploiement de différents services a été programmé, soit en évolution de dispositifs existants, soit en création.

Dès Noël 2020, le nouveau service de transport à la demande « Axeobus+ » a été déployé sur 51 communes de l'Agglomération, seules les communes de l'aire urbaine de Guingamp ne sont pas concernées, car elles bénéficient d'un service régulier de bus urbains.

Cette mise en place a nécessité l'acquisition d'un véhicule supplémentaire, et pour le délégataire la mise en place d'un nouveau dispositif de réservation et d'optimisation des trajets.

En mars 2021, le service d'autopartage sera mis en place à partir de 5 stations localisées à Guingamp, Bourbriac, Pontrieux, Callac, Bégard. Pour ce faire, l'Agglomération investit dans 5 véhicules, un logiciel de gestion et un partenariat avec le SDE22 pour l'utilisation de son réseau de bornes. De son côté, le délégataire va prendre en charge l'exploitation de ce nouveau service.

Mi 2021, l'Agglomération équipera les gares de Paimpol et de Guingamp d'abris vélos sécurisés, dont l'exploitation sera également assurée par le délégataire.

La mise en place de la billettique (Korrigo) sur les 40 lignes scolaires, et sur les lignes urbaines, en novembre 2020, entrainera également des frais d'exploitation sur une année pleine à partir de 2021.

L'équilibre budgétaire du budget annexe Transport, porte actuellement sur une subvention du budget principal fixée à 280 000€ (hors subvention exceptionnelle pour équilibre) et le versement mobilité. Ce dernier a été fixé en 2020 à 0.33 %.

Afin de permettre l'équilibre budgétaire en 2021, le versement mobilité doit être porté à 0.50 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **De fixer au taux de 0.50 % le versement mobilité sur l'ensemble des communes du territoire de Guingamp Paimpol Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021**



#### **DEL2021-02-027 CESSION D'UN CAMION BENNE**

L'agglomération propose en vente aux enchères un camion benne de marque Mercedes (2728 VC 22) dont le service voirie n'a plus l'usage.

**Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **D'autoriser la cession du camion benne Mercedes (2728 VC 22) pour un montant de 10 574€.**



#### **DEL2021-02-028 MISE EN ŒUVRE DES ASTREINTES**

Il appartient à l'organe délibérant de déterminer, après avis du comité technique, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration (article 2 du décret n° 2005-542 du 19/05/2005).

L'intervention pendant l'astreinte correspond à un travail effectif accompli par un agent pendant une période d'astreinte, y compris la durée du déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale et le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions cadrent réglementairement le dispositif des astreintes.

Il est proposé de définir les astreintes au sein de l'agglomération de la manière suivante :

<b><u>Cas de recours aux astreintes</u></b>	<p><u>Astreintes de décision</u> : dans le cadre de décisions urgentes à prendre afin de garantir la continuité du service public.</p> <p><u>Astreinte d'exploitation</u> : les agents sont tenus pour la nécessité de service de demeurer à proximité de leur domicile afin d'être en mesure d'intervenir.</p>
<b><u>Modalités d'organisation</u></b>	<p>Au sein de Guingamp-Paimpol Agglomération, elles pourront s'organiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur une semaine complète,</li> <li>- Uniquement le week-end,</li> <li>- Les jours fériés,</li> <li>- Le samedi</li> <li>- La nuit</li> </ul>
<b><u>Liste des emplois concernés</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chefs.fes d'équipes,</li> <li>- Chefs.fes de services,</li> <li>- Directeurs.rices d'établissement.</li> <li>- Agents de terrain pouvant être mobilisés sur des astreintes.</li> </ul>
<b><u>Applicable</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stagiaires</li> <li>- Titulaires</li> <li>- Non-titulaires</li> </ul>

**Conditions de rémunérations :**

La rémunération des astreintes sera effectuée par référence au barème en vigueur au Ministère de l'Ecologie et du Développement durable pour les agents relevant de la filière technique et au Ministère de l'Intérieur pour les agents relevant des autres filières.

Soit pour la filière technique :

	Astreinte d'exploitation	Astreinte de sécurité	Astreinte de décision
Semaine complète	159,20 €	149,48 €	121,00 €
Nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures	8,60 €	8,08 €	10,00 €
Nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures	10,75 €	10,05 €	10,00 €
Samedi ou journée de récupération	37,40 €	34,85 €	25,00 €
Dimanche ou jour férié	46,55 €	43,38 €	34,85 €
Week-end, du vendredi soir au lundi matin	116,20 €	109,28 €	76,00 €

Soit pour les autres filières :

	Montant
Semaine complète	149,48 €
Du vendredi soir au lundi matin	109,28 €
Du lundi matin au vendredi soir	45,00 €
Un samedi	34,85 €
Un dimanche ou un jour férié	43,38 €
Une nuit de semaine	10,05 €

En cas d'intervention, les agents en situation d'astreinte percevront les indemnités horaires (temps de trajet compris) :

Soit pour la filière technique :

Période d'intervention	Indemnité horaire
Intervention effectuée un jour de semaine	16,00 €
Intervention effectuée une nuit, un samedi, un dimanche ou un jour férié	22,00 €

Soit pour les autres filières :

Période d'intervention	Indemnité horaire
Un jour de semaine	16,00 €
Un samedi	20,00 €
Une nuit	24,00 €
Un dimanche ou un jour férié	32,00 €

**Les services de l'agglomération** qui seront concernés par ce dispositif sont :

- Le service prévention, collecte et valorisation des déchets
- Le service voirie
- Le service patrimoine,
- Le service de la petite enfance,
- Le service de l'Enfance
- Le service Jeunesse
- Le service du développement sportif
- Le service du développement culturel

Il est précisé qu'un premier bilan de mise en œuvre sera effectué au bout de 6 mois.

**Après avis favorable du comité technique en date du 17 décembre 2020,  
Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **D'adopter la proposition telle qu'énoncée ci-avant**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h20

**Vu, Le Président**  
**Vincent LE MEAUX.**